



# Commune de Curtilles

## Municipalité

**Préavis no 2025 - 06**

**au Conseil général du 18 décembre 2025**

**Budget 2026**

Curtilles, le 11 novembre 2025

### **Table des matières**

1. Objet du préavis	page 2
2. Explication des postes	pages 3 et 4
3. Explications générales	pages 4 à 7
4. Conclusion	page 8
5. Budget 2026	pages 9 à 11

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité de Curtilles soumet à votre examen et approbation le projet du budget de fonctionnement pour l'année 2026 dont vous trouvez une copie en annexe.

Ce budget a été établi sur la base des informations qui ont été communiquées par les différentes associations dont la commune fait partie, ainsi que par l'Etat de Vaud pour les aspects de la fiscalité et de la nouvelle péréquation.

Les charges et produits internes à la commune, ont été établis sur la base d'une estimation en fonction du budget 2025, des comptes 2024, ainsi que des éléments connus à la date de l'établissement de ce rapport et ayant une incidence sur le budget.

Il est à noter que la comparaison avec les comptes 2024 n'est pas aisée. En effet depuis 2025, le nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 », appliqué pour le secteur public, introduit une nouvelle numérotation des comptes, ainsi qu'une répartition modifiée des charges et revenus.

Un deuxième élément, la **Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV)**, entrée en vigueur également en 2025, complexifie encore la comparaison avec les comptes 2024.

Un autre point qui mérite d'être soulevé d'emblée est celui d'un changement qui interviendra dès le 01.01.2026 par une nouvelle gestion du salaire de la boursière communale. En effet, les quatre communes pour lesquels elle œuvre ont décidé de mettre l'administration de son salaire en commun.

Le but étant d'améliorer les prestations sociales liées à son salaire. Cela permettra une meilleure couverture de son 2<sup>ème</sup> pilier (LPP) et de souscrire les assurances usuelles en perte de gain en cas de maladie et accident, couvertures actuellement prises en compte selon un strict minimum légal par Curtilles.

Vu la fusion qui entrera en vigueur le 01.01.2027, c'est la commune de Trey qui prendra en charge cette administration et qui refacturera les charges salariales et sociales concernées aux 3 autres communes, dont Curtilles. Une convention formelle sera signée à cet effet entre les quatre communes.

Le salaire de la secrétaire communale de Curtilles n'est pas concerné par cette démarche, comme elle prendra sa retraite au moment de la fusion, aucun changement ne s'impose pour elle à ce stade.

Les explications sont données par poste au chapitre 2 de ce rapport et des explications générales se trouvent au chapitre 3

## 1) Objet du préavis

**Le budget 2026 de la commune de Curtilles se présente comme suit :**

Total des revenus	CHF	1'196'090
Total des charges	CHF	1'225'850

---

<b>Excédent de charges (déficit)</b>	<b>CHF</b>	<b>- 29'760</b>
--------------------------------------	------------	-----------------

## 2) Explications des postes (voir le tableau du budget 2026 annexé)

Le passage du plan comptable MCH1 au plan comptable MCH2 au 1er janvier 2025 occasionne de multiples changements, ce qui rend compliqué, voir impossible la comparaison avec les comptes 2024.

Dès lors, les comparaisons suivantes du budget 2026 s'effectuent uniquement avec le budget 2025, sans tenir compte des chiffres 2024.

### **Voici les principales modifications :**

#### **Poste 02100 – Administration des finances et des contributions**

La boursière de Curtilles travaille pour un ensemble de quatre communes, elle sera salariée dès le 01.01.2026 pour la totalité de son % EPT par la commune de Trey.

Celle-ci refacturera aux trois autres communes les coûts inhérents aux % EPT définis. Cela permettra d'améliorer la prévoyance professionnelle (LPP) de la boursière et de l'assurer de manière correcte en cas de maladie et/ou d'accident, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La part facturée à la commune de Curtilles se trouve au compte 02100.3612.00 « boursière commune de Trey » et comprend son salaire habituel, ainsi que les charges sociales.

Le surplus occasionné par cette affiliation a été budgété à CHF 2'160.

#### **Poste 16100 – Butte de tir**

Seul un montant de CHF 350 est prévu à ce poste pour les vacations des autorités en lien avec le suivi de l'assainissement planifié de la butte de tir.

La Municipalité estime et espère que le Fonds de réserve prévu pour ce projet couvrira les coûts finaux à charge de la commune, une fois les montants de la soumission connus et les subventions du Canton et de la Confédération attribuées (voir Préavis 2025-08).

#### **Poste 21990 – Ecole obligatoire**

Le montant de la participation est en baisse de CHF 11'500 par rapport au budget 2025, selon les prévisions transmises par l'AISMLE.

#### **Poste 53500 – Prestations et contributions séniors**

Le montant en relation avec la sortie et le repas des aînés a été augmenté afin de s'aligner aux coûts réels de 2025.

#### **Poste 54500 – Prestations aux familles**

L'augmentation du coût de l'ARAJ est liée au montant budgété pour 2026 de CHF 102.96 par habitant (CHF 98.40 au budget 2025), soit une augmentation de CHF 4.56 par habitant.

#### **Poste 61500 – Routes communales**

Un montant de CHF 18'000 est prévu pour l'entretien des routes soit une augmentation de CHF 10'000 par rapport au budget 2025. La Municipalité prévoit une rénovation estimée à CHF 30'000, montant qui sera réparti entre 2025 et 2026.

En contrepartie, le montant dévolu au curage des canalisations a été diminué de moitié à CHF 4'000. La différence entre ces deux postes est dès lors limitée à une augmentation budgétée de CHF 6'000 pour 2026.

L'amortissement des investissements de CHF 30'000 pour la route est planifié pour une première fois. Les intérêts du prêt contracté au taux de 0,96 % se chiffrent à CHF 3'200.

### **Poste 72000 – Traitement communal des eaux usées**

Dès le 1er janvier 2026, l'EMB reprend à sa charge tous les frais en lien avec le traitement des eaux usées. La participation de notre commune se montera à CHF 42'400.

Le règlement actuel de la commune ne sera pas revu en raison de la prochaine fusion avec Lucens. Il permet de facturer un montant annuel maximum de CHF 100 par adulte et CHF 50 par enfant. Les taxes étant facturées d'avance du 1er octobre de l'année courant au 30 septembre de l'année suivante, le montant budgétaire comprend également le dernier trimestre 2026 et se monte à CHF 33'400 pour 15 mois.

La différence de CHF 9'000 entre les taxes ainsi prélevées et la facture de l'EMB en 2026 sera à charge du Fonds de réserve Epuration dans le but d'équilibrer ce compte.

### **Poste 91000 – Impôts**

Selon les prévisions reçus par le Canton, l'impôt sur le revenu diminue de CHF 10'000 et l'impôt sur la fortune de CHF 31'000.

### **Poste 93000-93001 – Péréquation financière**

La participation de Curtilles à la nouvelle péréquation (NPIV) se monte à 173'000, en diminution de CHF 5'000, alors que l'attribution se monte à CHF 361'000, en augmentation de CHF 30'000.

La participation de Curtilles à la cohésion sociale se monte à CHF 303'000, en augmentation de CHF 13'000.

En résumé la participation totale de Curtilles à la NPIV (péréquation directe, cohésion sociale et facture policière) se monte à CHF 160'700, en diminution de CHF 20'300 par rapport au budget 2025.

### **Poste 96100 – Intérêts**

La totalité des intérêts de la dette contractée au taux de 0,96 % (route et café fédéral), se monte à CHF 10'600 et ce montant est compensé par imputation interne à charge du compte route (point 61500) pour CHF 3'200 et Café fédéral (point 96300) pour CHF 7'400.

### **Poste 96300 – Café Fédéral**

L'amortissement de CHF 30'000 est supprimé au profit de l'amortissement de la route. Un nouvel amortissement en produit, d'un montant de CHF 1'600 est prévu en lien avec l'installation des panneaux solaires.

## **3) Explications générales**

### **Poste 91000 – Impôts**

Malheureusement les prévisions cantonales annoncent une baisse d'impôts sur la fortune et sur le revenu pour un montant de CHF 41'000.

Comme le montre le tableau, ci-après ce chiffre approche le budget 2026 du résultat de 2022 qui était le plus bas depuis 2020 avec CHF 586'066.

Cependant il ne s'agit pas d'être alarmiste, car ces éléments s'il devaient se confirmer en baisse, engendrerait une compensation dans le cadre de la nouvelle péréquation, entrée en vigueur en 2025.

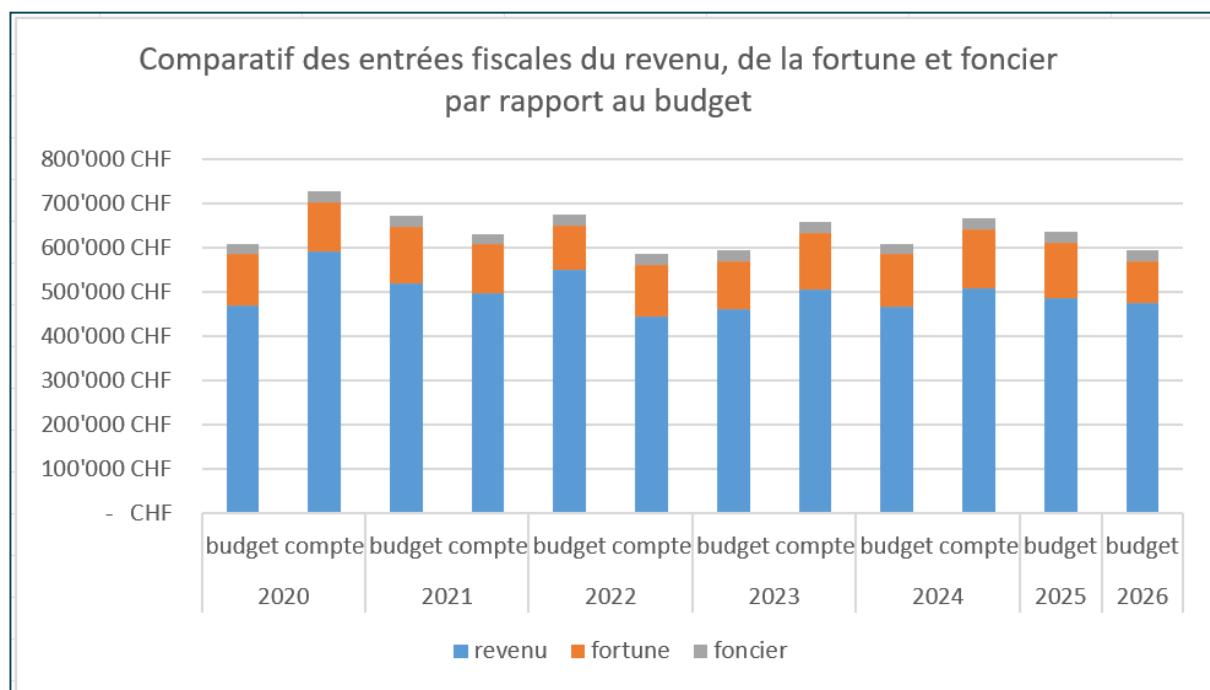
Le nombre d'habitants est passé de 310 au 31 décembre 2023 à 308 au 31 décembre 2024, soit une baisse de 2 habitants.

En décembre 2023, la Municipalité annonçait la construction de cinq appartements à l'horizon 2024. Aujourd'hui il est constaté que ceux-ci n'ont toujours pas été réalisés et/ ou mis en location. Pour rappel, fin 2022, Curtilles comptait 294 habitants et que l'objectif se situe entre 310 et 315 habitants pour 2025 - 2026.

Comme chaque année, le budget prévoit de faibles entrées fiscales dites aléatoires, tel que les droits de mutations sur les ventes, les parts sur les gains immobiliers et dans une moindre mesure, l'impôt sur les successions et donations.

En effet la Municipalité veille à ce que le budget de fonctionnement puisse pratiquement s'équilibrer avec les recettes de base.

En effet, la réalisation effective de ces revenus dits aléatoires, par définition très variables d'une année à une autre, permettent de créer des réserves afin de pouvoir réaliser des travaux de plus grande importance.



### **Poste 93000-93001 – Péréquation financière**

Dans le préavis du budget de 2025, les trois indicateurs pris en compte par la nouvelle péréquation étaient indiqués.

**Le premier indicateur** est celui des ressources, soit principalement une évaluation des revenus fiscaux, y compris une estimation des impôts dits aléatoires.

A partir de ces éléments est calculé le revenu standardisé par habitant de la commune concernée et la moyenne cantonale (en CHF).

Pour Curtilles cet indicateur se situe à environ CHF 1'950 en 2023 et à CHF 2'212 en 2024.

Pour le canton il se situe à environ CHF 3'250 en 2023 et à CHF 3'340 en 2024

La différence entre ces deux montants permet de déterminer le montant de la péréquation des ressources.

Cette différence est donc de CHF 1'300 en 2023 et de CHF 1'128 en 2024.

**Le deuxième indicateur** est celui du nombre d'habitants de chaque commune.

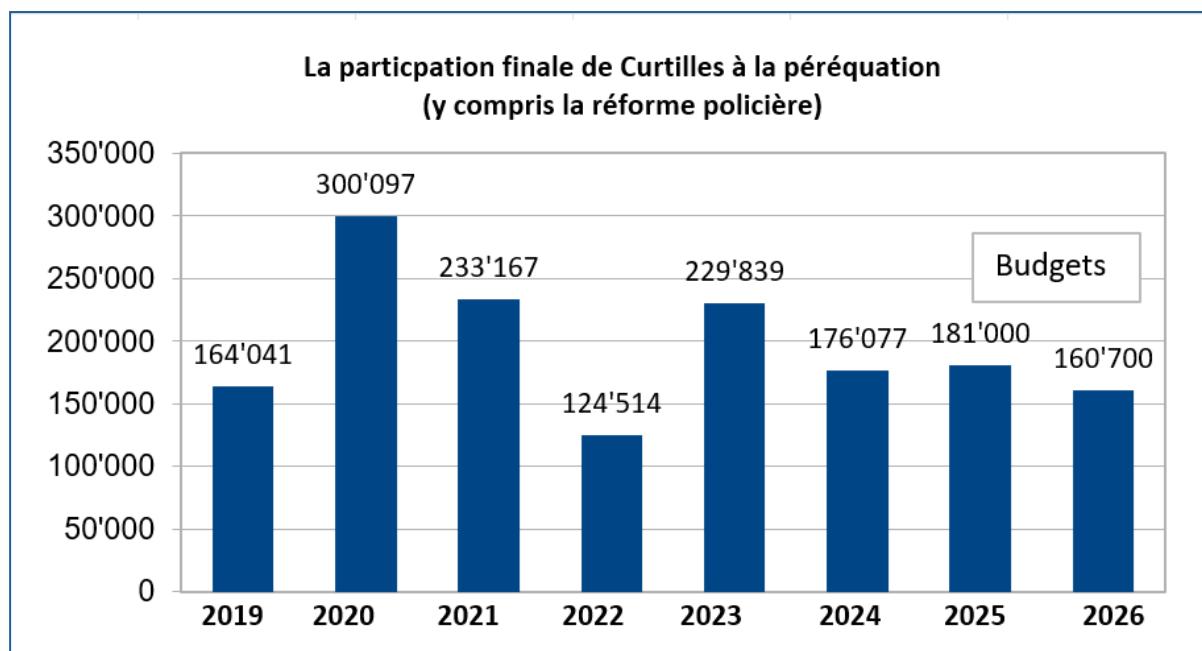
Cet élément est important puisque les charges sont directement liées au nombre d'habitants. Pour Curtilles, ayant passé de 310 à 308 habitants, cela entraîne une légère baisse de la participation.

**Le troisième indicateur** correspond à la prise en compte du nombre d'élèves de la commune, ceci afin de déterminer si une aide financière peut être obtenue ou non. Pour obtenir cette aide, il est nécessaire d'avoir un nombre d'élèves supérieur à la moyenne cantonale.

Curtilles n'atteindra pas ce nombre et n'a donc pas droit à une aide financière supplémentaire pour cet indicateur.

**La facture policière** fait également partie de la NPIV. La commune de Curtilles participe à son financement au prorata des habitants. De plus, lors de l'acception de la NPIV il a été convenu que cette charge qui incombe à l'ensemble des communes est annuellement indexée de 1,5%

Pour Curtilles, l'ensemble de ces critères et les calculs qui en découlent pour la NPIV amène une baisse budgétée de sa participation de CHF 20'300 par rapport au budget 2025.



### **Poste 96100.3401.02 Intérêts de la dette**

Le préavis no 2023-06 Réfection des routes cantonales de Lucens, de Romont et de Chesalles à l'intérieur de la localité de Curtilles prévoient de passer l'emprunt communal (y compris celui du Café Fédéral) à un montant maximal de CHF 1'180'000.

Au vu des soumissions obtenues en l'automne 2024 pour la route, la Municipalité a pu décider de diminuer la charge inhérente à cet emprunt en contractant une dette inférieure à cette prévision pour CHF 1'100'000 (CHF - 80'000).

La prévision portée au budget 2025 était de viser un intérêt à 2% pour cet emprunt. Les conditions favorables en décembre 2024 a permis de souscrire cette dette avec un taux d'intérêts de 0,96%.

Les intérêts sont répartis entre le Café Fédéral (le montant correspond au bilan au 31.12) et le solde est imputé à la route.

Cette situation est donc favorable à Curtilles puisque l'intérêt total à honorer n'est que de CHF 10'600 au lieu des CHF 22'000 budgétés en 2025.

### **Poste 7200 Traitement communal des eaux usées**

En prenant en compte la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2027, la Municipalité n'a pas pris l'option de créer un nouveau règlement de l'Epuration pour une année.

Cependant et afin de diminuer la perte inhérente à cette décision, la Municipalité a augmenté la participation par habitant au maximum autorisé par le Règlement actuellement en vigueur (voir au chapitre 2 point 72000).

Lors de différentes séances du Conseil général, il a été annoncé que la nouvelle STEP (EMB) engendrera des taxes plus élevées, car elle prendra en charge la gestion et les coûts des eaux usées dès 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le Fonds de réserve communal Epuration sera utilisé pour financer la différence entre la facture de l'EMB et les taxes maximales encaissées en 2026. Comme annoncé, l'AIRV sera dissoute au 31 décembre 2025.

Le contrôle en cours du réseau en séparatifs des parcelles en zone constructible devrait être terminé au 31 novembre 2025. Dès lors la commune devra disposer des rapports y relatifs, qui seront transmis aux différents propriétaires, ainsi qu'à l'EMB, afin d'éviter des surcharges de coûts.

### **Poste 73000 Gestion des déchets**

Etant donné la mutualisation de l'exploitation de la gestion des déchets avec la commune de Lucens, ce compte d'exploitation reste particulier aussi en 2026.

Cet état de fait perdurera de toute évidence jusqu'à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

La facturation à 50% de la taxe des déchets sera dès lors et en principe maintenu aussi en 2026, sous condition toutefois que l'exercice 2025 s'avère positif.

Si tel devait être le cas, le résultat de ce poste n'aurait aucune incidence sur l'exercice, étant donné qu'un excédent de recettes devra obligatoirement être affecté à un Fond de réserve attribué au traitement des déchets.

En raison de cette situation particulière, les habitants de Curtilles ne paient actuellement pas le prix réel de la gestion de leurs déchets. Il doit dès lors être précisé que le prix à la charge des habitants de Curtilles évoluera à la hausse en 2027.

#### 4) Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Général de Curtilles,

Vu le préavis municipal n° 2025-06

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Ouï le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

Décide :

**D'adopter le budget 2026 tel que présenté :**

**avec un montant total des revenus de CHF 1'196'090**

**et un montant total des charges de CHF 1'225'850**

---

**ce qui générera un excédent de charges de CHF - 29'760**

Municipal responsable : Willy Chuard, Syndic

Approuvé en séance de Municipalité du 11 novembre 2025

**Au nom de la Municipalité de Curtilles**

le Syndic  
Willy Chuard



*Doris Agazzi*  
la Secrétaire  
Doris Agazzi

Annexe : ment.

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025	
		charges	revenus	charges	revenus
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>				
0110	Légitatif	<b>171'810.00</b>	<b>6'950.00</b>	<b>167'250.00</b>	<b>6'900.00</b>
0120	Exécutif	7'400.00		7'400.00	
0210	Administration des finances et contributions	24'460.00		23'110.00	
0220	Service administratif	51'200.00		49'040.00	
0221	Contrôle des habitants	60'380.00		60'380.00	
0223	Informatique et télécommunication	17'200.00		16'200.00	
0290	Immeubles administratifs	500.00		500.00	
		10'670.00	6'950.00	10'620.00	6'900.00
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>				
1110	Police	<b>63'050.00</b>	<b>11'900.00</b>	<b>60'000.00</b>	<b>11'000.00</b>
1500	Service du feu	45'800.00		44'000.00	
1620	Défense civile	11'900.00		11'000.00	
		5'350.00		5'000.00	
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>				
2140	Ecole de musique	<b>191'250.00</b>		<b>197'550.00</b>	
2180	Accueil de jour	3'000.00		3'000.00	
2199	Ecole obligatoire	37'200.00		32'000.00	
2990	Orientation professionnelle	150'550.00		162'050.00	
		500.00		500.00	
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>				
3110	Musées	<b>23'590.00</b>		100.00	
3290	Culture			2'750.00	
3310	Film et cinéma			100.00	
3410	Sport			2'800.00	
3420	Loisirs			6'140.00	

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025	
		charges	revenus	charges	revenus
3429	Passeport-vacances		800.00		800.00
3500	Temples et églises		10'900.00		18'500.00
<b>5</b>	<b>PREVOYANCE SOCIALE</b>	<b>39'820.00</b>	<b>100.00</b>	<b>37'150.00</b>	
5350	Prestations et contributions séniors	4'300.00		3'200.00	
5450	Prestations aux familles	33'550.00	100.00	32'100.00	
5790	Administration des services sociaux	1'970.00		1'850.00	
<b>6</b>	<b>TRAFFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>110'600.00</b>		<b>82'700.00</b>	
6150	Routes communales	81'800.00		53'100.00	
6299	Transports publics	27'800.00		28'600.00	
6330	Mobilité	1'000.00		1'000.00	
<b>7</b>	<b>PROT. ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERRITOIRE</b>	<b>95'670.00</b>	<b>85'170.00</b>	<b>76'005.00</b>	<b>66'330.00</b>
7100	Approvisionnement en eau	220.00		230.00	230.00
7200	Traitemet des eaux usées	42'400.00	42'400.00	23'800.00	23'800.00
7300	Gestion des déchets urbains	38'550.00	38'550.00	38'300.00	38'300.00
7301	Gestion des déchets non urbains	3'870.00	1'000.00	3'870.00	1'000.00
7410	Cours d'eau	3'540.00		3'540.00	
7710	Cimetière	3'275.00		3'650.00	
7790	Protection de l'environnement	200.00			
7900	Aménagement du territoire	3'615.00	3'000.00	2'615.00	3'000.00

Rubrique	Titre	Budget 2026	charges	revenus	Budget 2025	revenus
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>5'690.00</b>			<b>4'690.00</b>	
8200	Sylviculture	690.00			690.00	
8400	Tourisme	1'000.00				
8500	Promotion économique	4'000.00			4'000.00	
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>524'370.00</b>	<b>1'091'970.00</b>		<b>568'195.00</b>	<b>1'112'770.00</b>
9100	Impôts	3'000.00	614'100.00		5000.00	655'100.00
9300	Péréquation financière	476'000.00	361'000.00		468'000.00	331'000.00
9500	Parts aux recettes		15'500.00			15'500.00
9610	Intérêts	11'300.00	10'600.00		22'700.00	22'000.00
9630	Immeubles du patrimoine financier	33'570.00	90'720.00		71'995.00	89'120.00
9690	Acquisition et administration du capital		500.00		500.00	
9710	Redistribution taxe CO2		50.00		50.00	
					1'225'850.00	1'196'090.00
						<b>1'225'100.00</b>
						<b>1'197'000.00</b>
	<i>Total</i>				<b>29'760.00</b>	<b>28'100.00</b>
	<b>Excédent de charges, budget 2026</b>					